



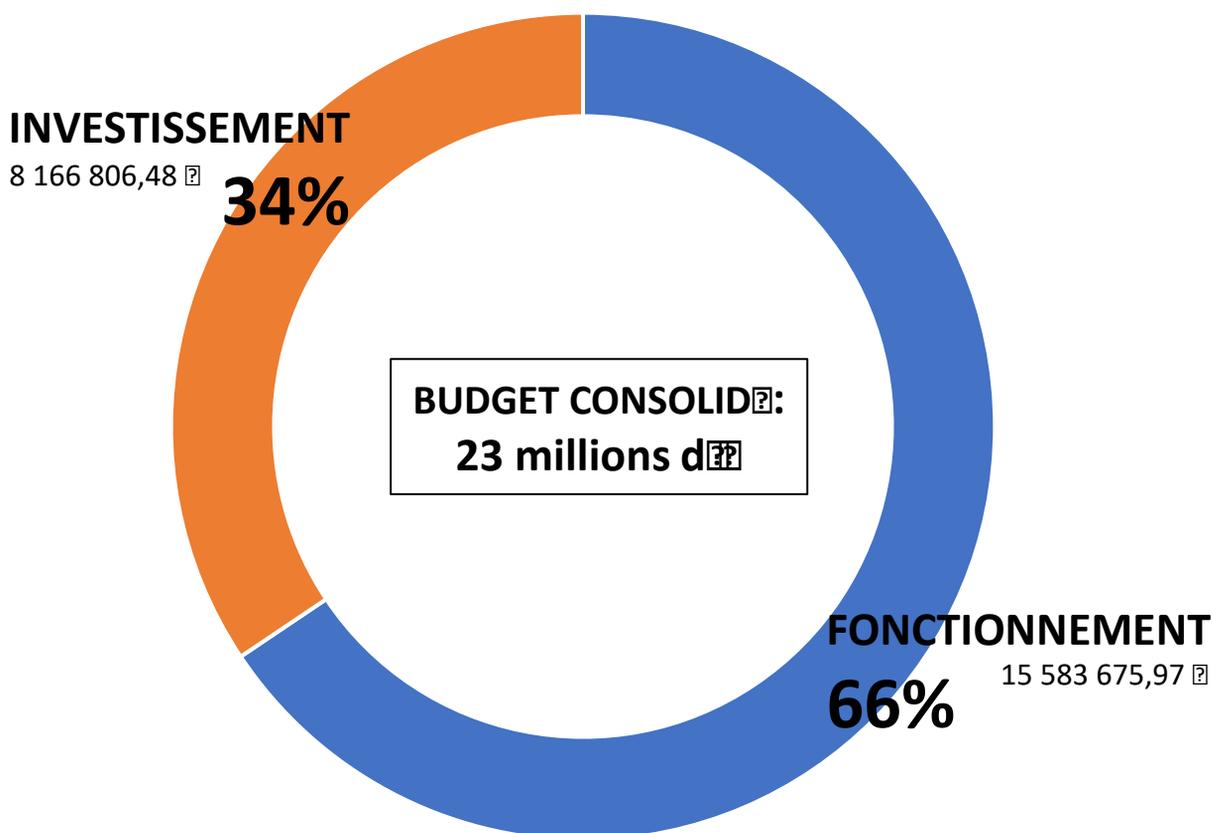
SYNTHÉSE BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif est le premier acte obligatoire présentant les finances de la collectivité fixant les dépenses et les recettes générales nécessaires pour l'année. Débattu en Conseil Communautaire, le budget a été soumis au vote le 15 avril 2021.

Vue d'ensemble du budget 2021

La Communauté de Communes du Pays des Ecrins présente un budget primitif 2021 à hauteur de **23 750 482,45 €** pour répondre aux besoins du territoire.

Le budget consolidé se répartit comme suit :



Rappel : BP2020 de 26 500 000 € dont 10 400 000 € pour l'investissement (soit 39%)

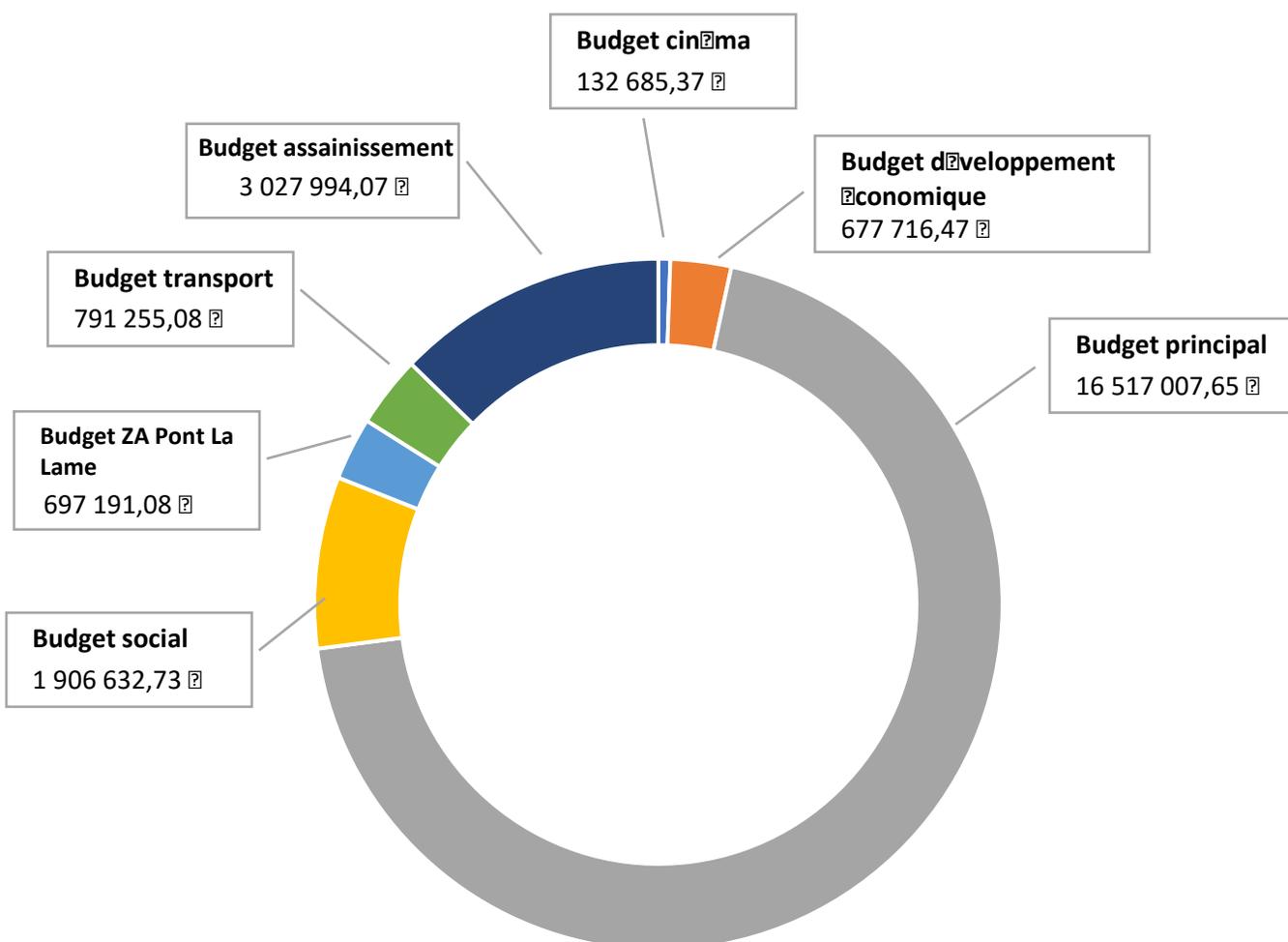
En raison des dépenses non prévues liées à la crise sanitaire covid-19, on observe pour l'année 2021 une baisse de 5% du budget global d'investissement comparée à l'année 2020.

Toutefois, la capacité d'investissement de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins reste satisfaisante pour préparer l'avenir du territoire et pour poursuivre les projets initiés.

Vue d'ensemble du budget 2021



Le budget consolidé est composé de 7 budgets distincts :



Les 7 budgets de la Communauté de Communes du Pays des Ecrins

Comment se répartissent les dépenses ?

Dépenses de fonctionnement par thématique sur le budget consolidé



La plus grande partie des dépenses (32,9%) de la collectivité sont des charges incompressibles revenant à l'Etat (dette), mais aussi des compensations aux communes et subventions aux associations.

Cela traduit d'une **forte solidarité communautaire** vis-à-vis des communes membres et d'un soutien constant auprès des **associations locales**.

La catégorie de **développement durable** comprend des dépenses liées à :

- l'aménagement du territoire (GEMAPI),
- l'économie (Maisons de santé, Luceo, Atelier Relais, France Services, Logement saisonnier, ZA économique, commerce et artisanat, Relais de Service aux entreprises)
- l'équipement public (cinéma, piscine)
- transport et la mobilité
- tourisme (activités de pleine nature, promotion du tourisme, Office de tourisme).

Environnement comprend des dépenses liées à :

- Traitement des déchets (déchetterie, collecte des ordures ménagères, plateforme de compostage)
- l'assainissement

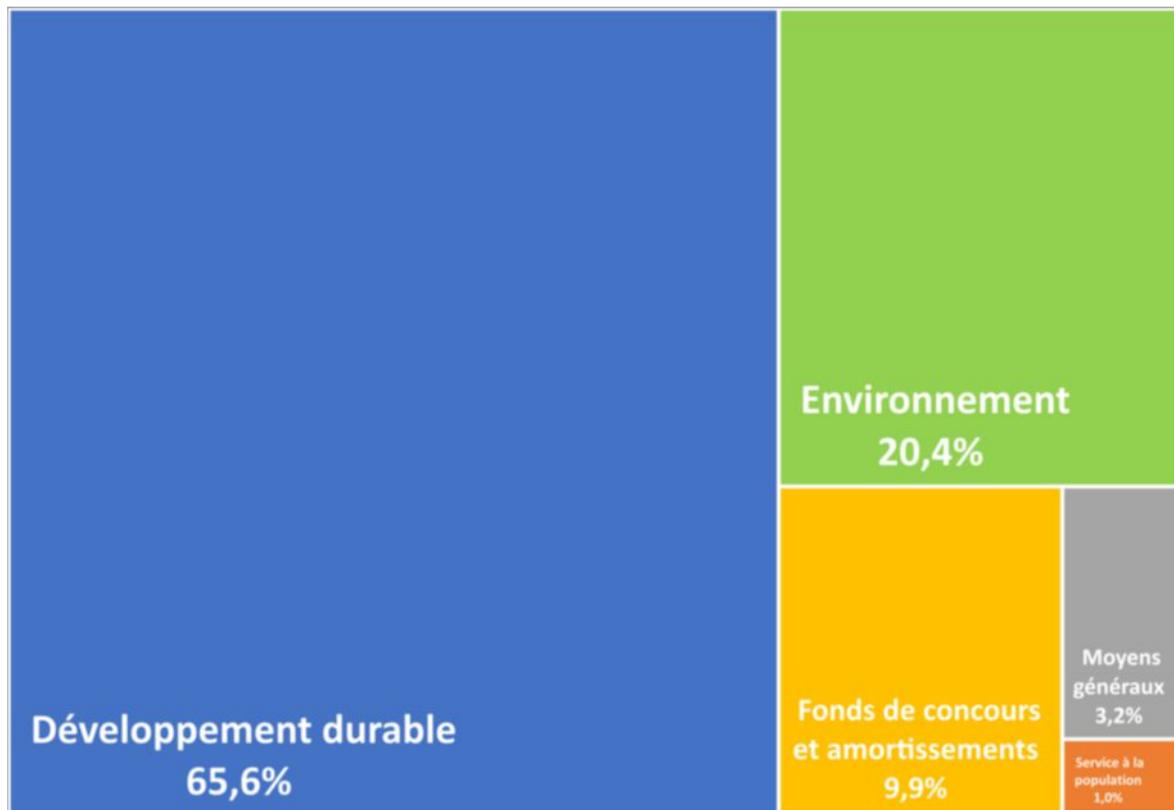
Service à la population comprend des dépenses liées à :

- l'action sociale (centre socioculturel, accueils de loisirs...)
- la petite enfance (crèches)
- l'école de musique

Les moyens généraux permettent le fonctionnement de l'institution (compétences transversales, services administratifs, communication, moyens covid).

Comment se répartissent les dépenses ?

Dépenses d'investissement par thématique



L'investissement 2021

Dépenses réelles consolidées d'investissement 2021 : **5,5 M €**



→ Un investissement satisfaisant pour voir conclure des projets structurants.

Les dépenses d'investissement sont engagées en faveur du développement durable pour :

- Développer l'attractivité économique du territoire
- Soutenir le dynamisme touristique, innover et diversifier le tissu économique
- L'aménagement du territoire en équipements structurants
- Favoriser la mobilité sur le territoire
- Proposer des services à la population adaptés

L'investissement 2021

LES PRINCIPAUX GRANDS PROJETS

GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	1 852 000 €
Protection des digues de la Durance Protection de la plaine des Allouviers Protection du hameau de Prelles ...	
Soutien aux projets communaux (par le biais de fonds de concours ou MOD)	992 400 €
Plan nordique Freissinières Maison Fourrat Gouffre de Gourfouran Route d'accès au Villaret Complexe multi-activités Puy Saint Vincent ...	
Assainissement	782 800 €
Réhabilitation de la STEP PraReboul Réhabilitation de la STEP Queyrières Construction STEP de la Roche de Rame Réseaux Prelles Villeret La Rochette Réseaux Gyr Réseaux Puy Aillaud ...	
Développement touristique	458 200 €
Voie Verte L'Argentière-La Bessée-La Roche de Rame Voie Verte Vigneaux-Pelvoux Promotion touristique ...	
Haute Ecole du Bois, de la Forêt et de l'Architecture de Montagne	385 300 €
Développement économique	356 000 €
Extension ZA du Planet Dépollution et aménagement ZA de Beauregard ...	

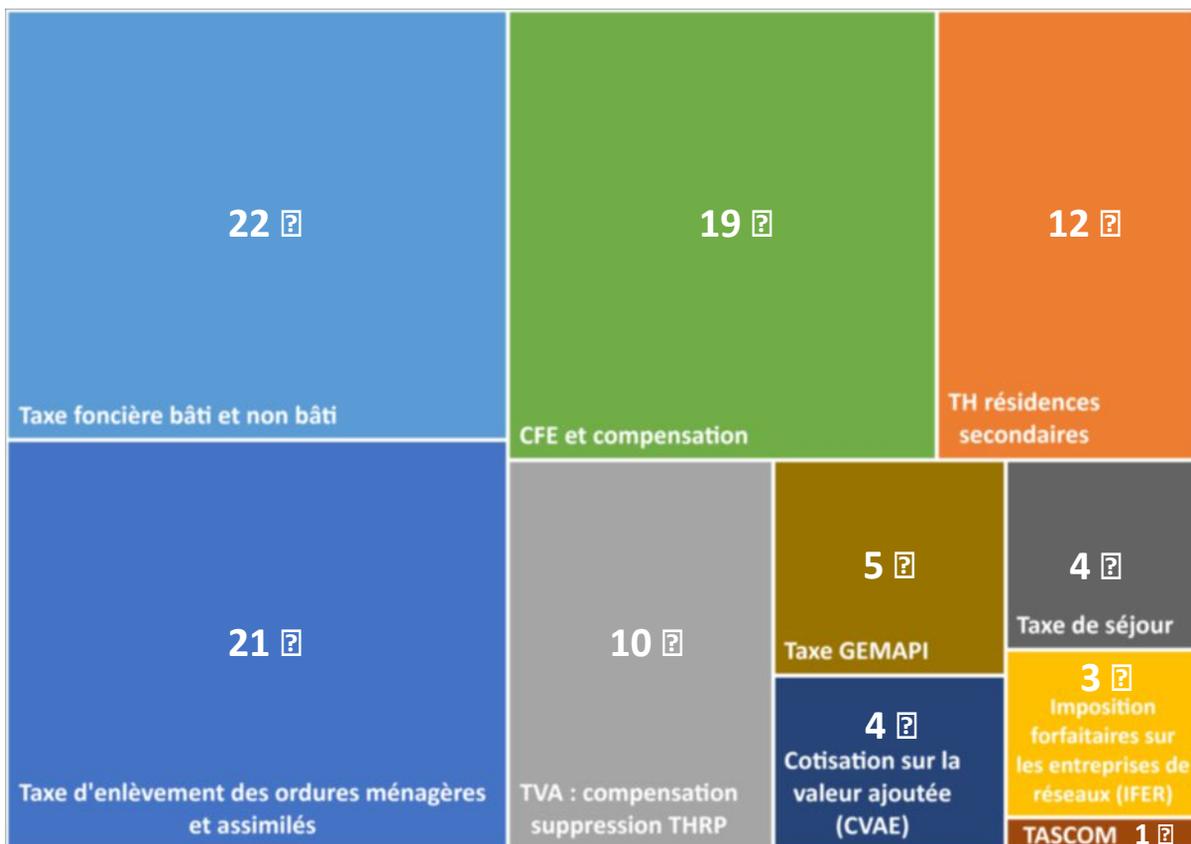
La fiscalité 2021

Stabilité des taux d'imposition pour les ménages

Malgré l'impact de la crise covid-19, les taux d'imposition auprès des ménages restent stables depuis 2017.

La Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) étant supprimée à partir de l'année 2021, la collectivité percevra en compensation une fraction de la TVA.

SUR 100 € DE RECETTES FISCALES, CHAQUE TAXE APPORTE :



- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés
- TH résidences secondaires
- TVA : compensation suppression THRP
- Imposition forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)
- Taxe foncière bâti et non bâti
- CFE et compensation
- Cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE)
- TASCOM
- Taxe de séjour
- Taxe GEMAPI



Communauté de Communes du Pays des Écrins

Maison du Canton
404 Avenue Général de Gaulle
05120 Argentière-La Besse

Téléphone : 04.92.23.11.17
info@cc-paysdesecrins.com



Suivez notre actualité sur Facebook !
[@ccpe05](https://www.facebook.com/ccpe05)

www.cc-paysdesecrins.com